



Evolution du taux d'occupation et du salaire des personnes au bénéfice du statut de protection S au 4^e trimestre 2023

Octobre, novembre, décembre 2023

En collaboration avec les Services cantonaux compétents, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et l'Association des offices suisses du travail (AOST) ont poursuivi la collecte de données sur les salaires et les taux d'occupation des personnes bénéficiant du statut de protection S. Ce document représente la sixième édition qui inclut les statistiques des personnes ayant commencé un apprentissage¹.

Les emplois salariés représentent 99%

Au 4^e trimestre 2023, la part des travailleurs salariés s'élève à 99%, dont environ 6% sont des stagiaires et des personnes en apprentissage. La part des travailleurs indépendants avoisine 1%.

Le taux d'occupation moyen s'élève à 68%

En comparaison avec le trimestre précédent, le taux d'occupation général a baissé de 2 p.p.², passant de 70% à 68%. Celui des hommes a baissé de 3 p.p. (75% au lieu de 78%) et celui des femmes de 1 p.p. (63% au lieu de 64%). La part des personnes travaillant à plein temps représente 43,9% ce qui marque une baisse de 2,7 p.p. Chez les hommes cette part a perdu 2,4 p.p. (59%) et chez les femmes 2,8 p.p. (35,9%).

Le taux d'occupation moyen est d'environ 70% pour tous les âges, sauf pour les plus de 56 ans qui affichent un taux de 61%. Chez les 46-55 ans, on observe une augmentation de 1 point de pourcentage (p.p.), passant de 66% à 67%. En revanche, les catégories suivantes ont connu une baisse : chez les moins de 25 ans, le taux d'occupation a diminué de 1 p.p., atteignant 70%. Chez les 26-35 ans et les 36-45 ans, la baisse a été de 3 p.p. Notons que le taux d'occupation moyen

des plus de 56 ans n'a pas changé.

Tout comme lors du trimestre précédent, plus de la moitié des individus dans chaque groupe d'âge affichent un taux d'occupation supérieur à 80%. Cependant, chez les personnes âgées de plus de 56 ans, ce taux est moins élevé, atteignant 48% (Graphique 1).

Le taux d'occupation par branche variable

Pour le 4^e trimestre 2023, la branche du Commerce de gros des produits manufacturés affiche le taux d'occupation le plus élevé, avec 90%. En revanche, la branche des Services domestiques présente le taux d'occupation le plus bas, avec seulement 33%³. Comme lors du trimestre précédent, une forte variation du taux d'occupation par secteur économique est observée, avec une plage allant de +15 à -13 points de pourcentage (p.p.).

Le Graphique 3 illustre l'évolution du taux d'occupation moyen dans le top cinq branches⁴ depuis le début de ce suivi statistique. Par rapport au trimestre précédent, le taux d'occupation moyen a progressé de 3 p.p. dans la branche de l'Hébergement social, œuvres sociales atteignant 81% au lieu de 78%. En revanche, il a reculé dans toutes les autres branches principales. La branche des Bureaux de consultation, informatique affiche la plus grande baisse avec -6 p.p. (66% au lieu de 72%). Les branches des Services personnels et de l'Enseignement ont également connu une baisse, avec -2 p.p. chacune.

Le salaire moyen standardisé baisse légèrement

Au 4^e trimestre 2023, le salaire mensuel moyen

¹ Les personnes en apprentissage, qui sont examinées en fonction de leur distribution par secteurs économiques ainsi que par âge et sexe, ne sont pas prises en compte dans les statistiques des salaires et des taux d'occupation.

² Point de pourcentage (p.p.).

³ Seules des branches avec le nombre d'observations le plus élevé, e. i.

avec plus de 20 observations par branche sont prises en compte dans ces statistiques. Soit environ 30% de toutes les branches figurant dans le relevé.

⁴ Les top 5 branches emploient le plus grand nombre de personnes avec le statut S, par rapport à d'autres branches économiques.

standardisé⁵ a connu une légère baisse de 1.3%, atteignant 4624 francs. Chez les femmes, il a baissé de 2,2% (4608 au lieu de 4712 francs), tandis que chez les hommes il n'y a pas eu de changement (4649 francs).

Dans le top cinq branches, le salaire mensuel moyen standardisé a évolué comme suit : Hébergement social, œuvres sociales (+8,1%, 4675 francs) ; Enseignement (+9,2%, 6349 francs) ; Services personnels (-3,2%, 4230 francs) ; Restauration et hébergement (-1,8%, 4127 francs) ; Bureaux de consultation, informatique (-3,7%, 4915 francs) (Graphique 4).

51% touchent au-dessus de 3000 francs par mois

Au 4^e trimestre 2023 la part des personnes gagnant moins de 3000 francs par mois a légèrement augmenté, passant de 46,9 % à 49 %. Respectivement, le nombre de personnes gagnant plus de 3000 francs a diminué, passant de 53,1 % à 51 %. Plus précisément, la part de personnes dans toutes les catégories a connu une légère baisse (allant de -0,1 à -1,4 point de pourcentage), à l'exception de celle avec les revenus les plus bas, dont la part a augmenté de 3,8 points de pourcentage (voir Graphique 5). Une baisse générale du taux d'occupation moyen pourrait expliquer en partie la proportion importante (soit 19 %) de personnes touchant moins de 1000 francs par mois, dont 97 % travaillent à moins de 40 %.

Les revenus effectifs varient selon l'âge

Le Graphique 7 illustre la répartition des différentes classes d'âge en fonction des tranches de salaire sur contrat. Comparativement aux données du trimestre précédent, la distribution des revenus de plus de 3000 francs par mois en fonction de l'âge est demeurée stable. Cependant, parmi les plus jeunes et les plus âgés, la proportion de personnes touchant moins de 1000 francs par mois a augmenté respectivement de 3 p.p. et de 5 p.p. Dans ces deux groupes d'âge, les petits revenus constituent la catégorie la plus importante, représentant 24% chez les moins de 25 ans et 22% chez les plus de 56 ans. La tranche de salaire de 4000 à 5000 francs demeure prédominante dans toutes les autres classes d'âge.

En ce qui concerne la répartition par genre, la proportion d'hommes parmi les personnes touchant plus de 5000 francs par mois a légèrement augmenté (+1 p.p.), tandis que celle des femmes a diminué proportionnellement (-1 p.p.). Par ailleurs, la part des hommes et des femmes a progressé de manière similaire parmi les plus petits salaires (+4 p.p. et +3 p.p. respectivement) (voir Graphique 8). Il est important de noter que, tout comme pour le trimestre précédent, ces variations observées doivent être considérées comme mineures et non significatives.

Les apprentis au profil diversifié

Les données livrées entre octobre et décembre 2023 ont permis de recenser 14 personnes supplémentaires qui ont commencé leur apprentissage dès la rentrée scolaire en août 2023⁶. Selon le genre, la répartition est équilibrée (50/50), avec 97% des personnes ayant moins de 30 ans. Les principales branches professionnelles représentées par ces apprentis sont l'Hébergement social, œuvres sociales (4/14), l'Enseignement (3/14) et la Restauration et hébergement (2/14) (voir Graphique 9). Vu le petit nombre d'individus, les statistiques des apprentis doivent être interprétées à titre informatif.

Remarques méthodologiques

Les statistiques du taux d'occupation et du salaire des personnes au bénéfice du Statut S, pour le 4^e trimestre 2023, se basent sur les données livrées par 24 cantons pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2023 avec la population totale de 1430 personnes (dont 14 apprentis). Ces données ont été complétées par les informations du SYMIC (Système d'information central sur la migration).

Le salaire annuel et le salaire horaire ont été transformés en salaire mensuel (1/12 de l'année) et le salaire net en salaire brut, selon une correction standard de 14%. Le salaire selon contrat a été transformé en salaire standardisé (taux d'occupation à 100%).

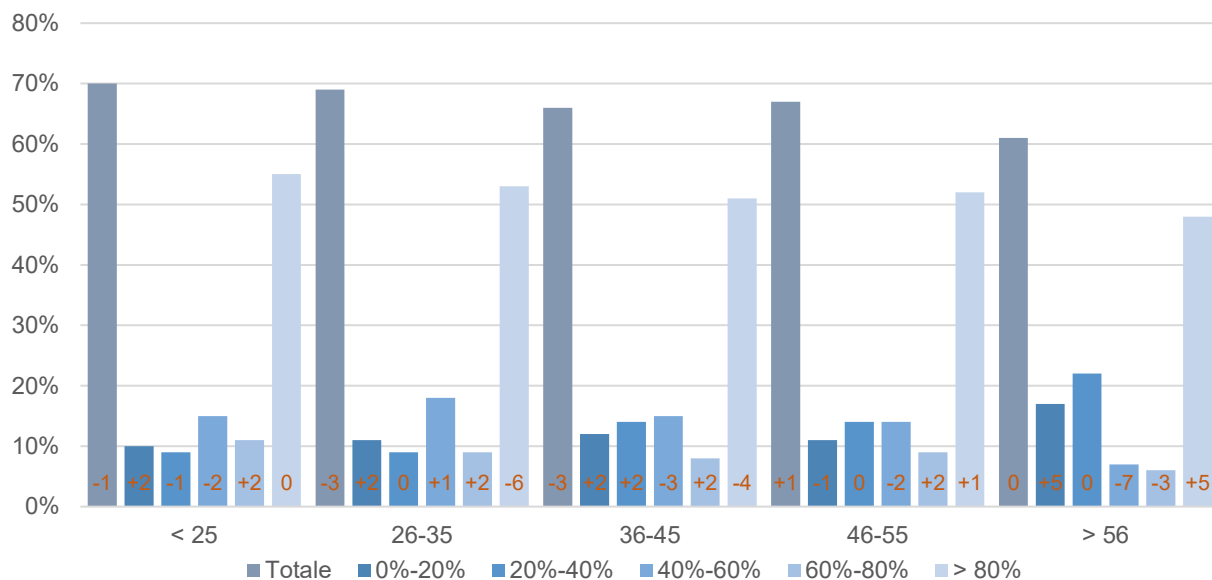
La moyenne concernant le salaire standardisé et selon contrat a été tronquée à 1% pour éviter l'influence des valeurs extrêmes, dues probablement à des erreurs de saisie des données.

⁵ Le salaire standardisé correspond à un taux d'occupation à 100% et le salaire selon contrat correspond au taux d'occupation indiqué.

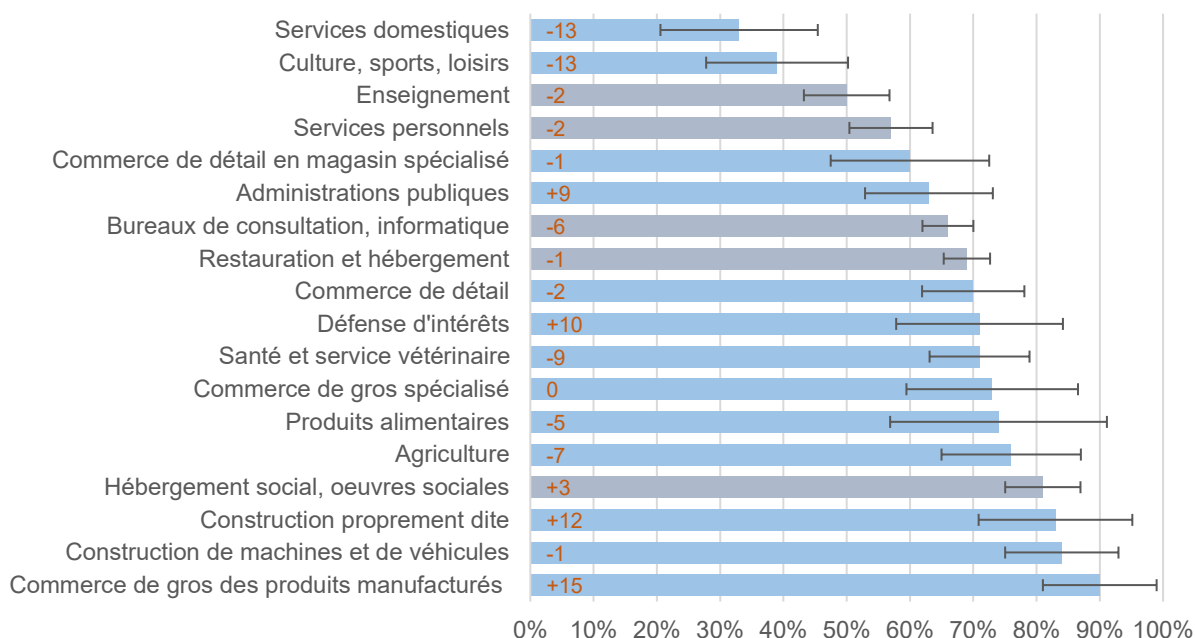
⁶ Tenant compte des chiffres du 3^e trimestre 2023, 149 personnes au total ont commencé un apprentissage en août 2023.

Graphiques

Graphique 1 : Taux d'occupation au 4^e trimestre 2023 selon les classes d'âge et changements en points de pourcentage en comparaison avec le trimestre précédent (orange)



Graphique 2 : Taux d'occupation moyen au 4^e trimestre 2023 dans les branches économiques^{7,8} et changements en points de pourcentage en comparaison avec le trimestre précédent (orange)

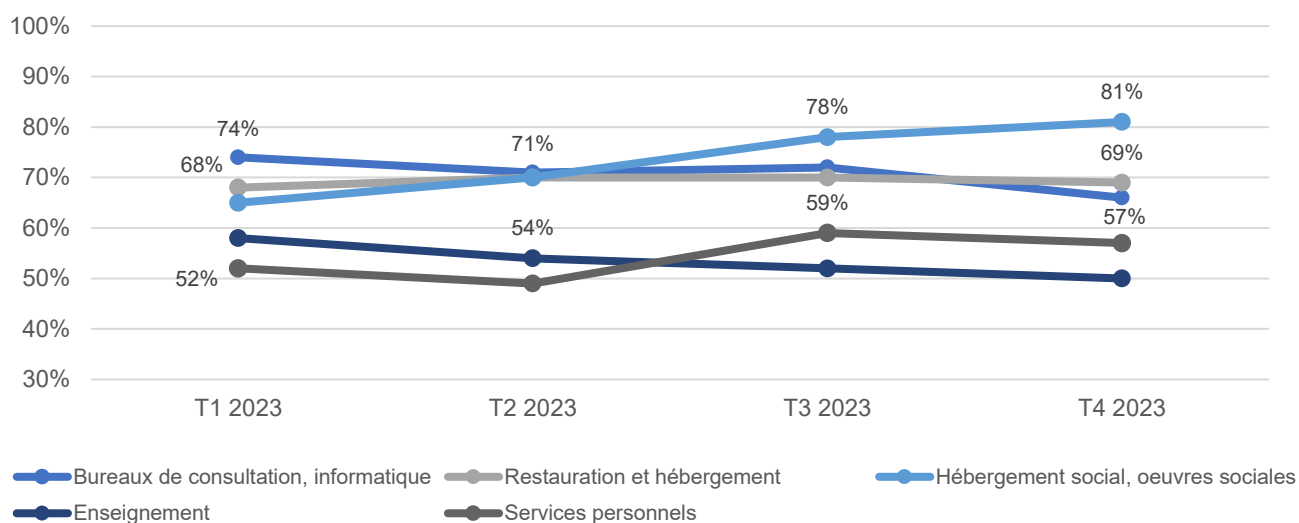


* Les cinq branches comptant le plus de personnes actives avec statut S sont mises en évidence avec une couleur plus foncée.

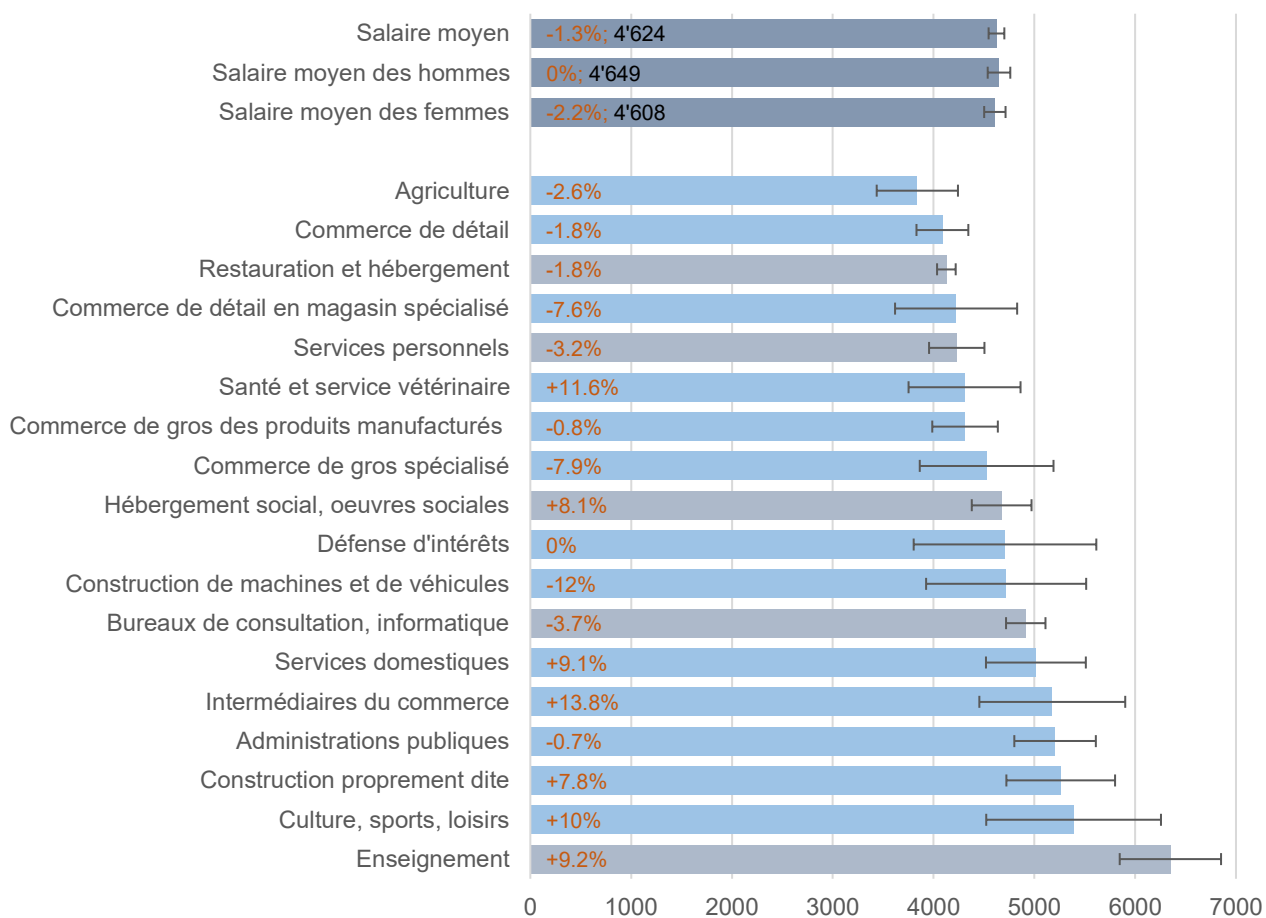
⁷ Sont présentées uniquement 30% des branches avec le nombre d'observations le plus élevé, e. i. avec plus de 20 observations par branche.

⁸ Les traits noirs indiquent un intervalle de confiance de 95% pour la valeur moyenne estimée. Cet intervalle représente la probabilité de 95% de contenir la vraie valeur pour toute la population avec une marge d'erreur de 5%. La longueur de l'intervalle de confiance varie en fonction du nombre d'observations dans chaque catégorie.

Graphique 3: Evolution du taux d'occupation dans le top 5 branches au cours de l'année 2023



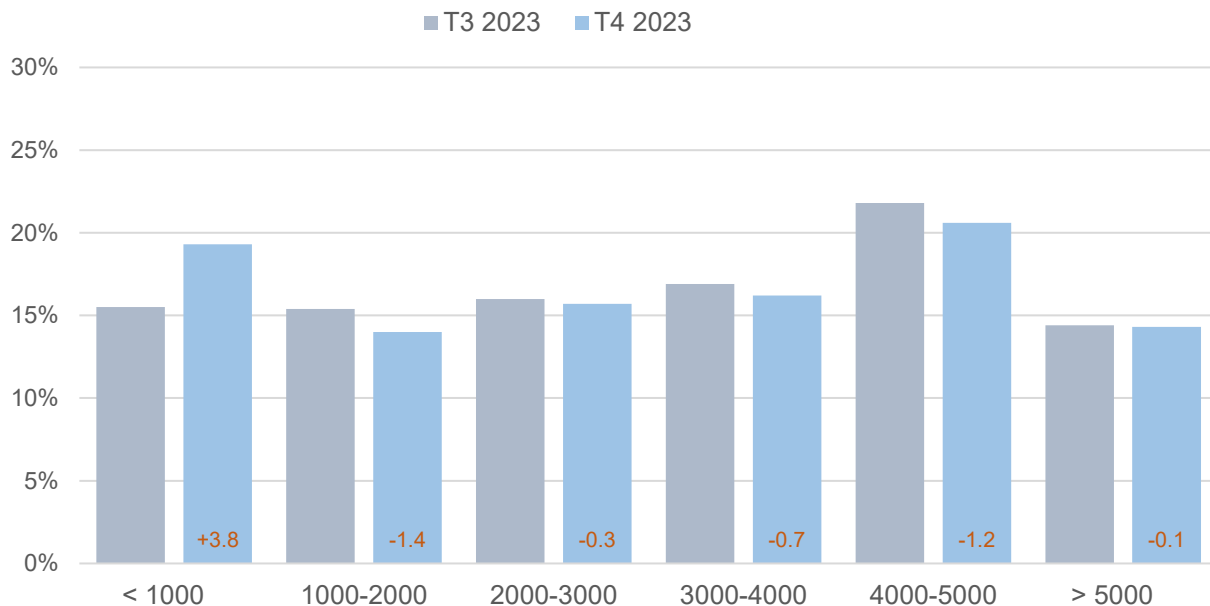
Graphique 4: Salaire mensuel moyen standardisé pour le 4^e trimestre 2023 par branches économiques⁹ et changements en pourcents en comparaison avec le trimestre précédent (orange)



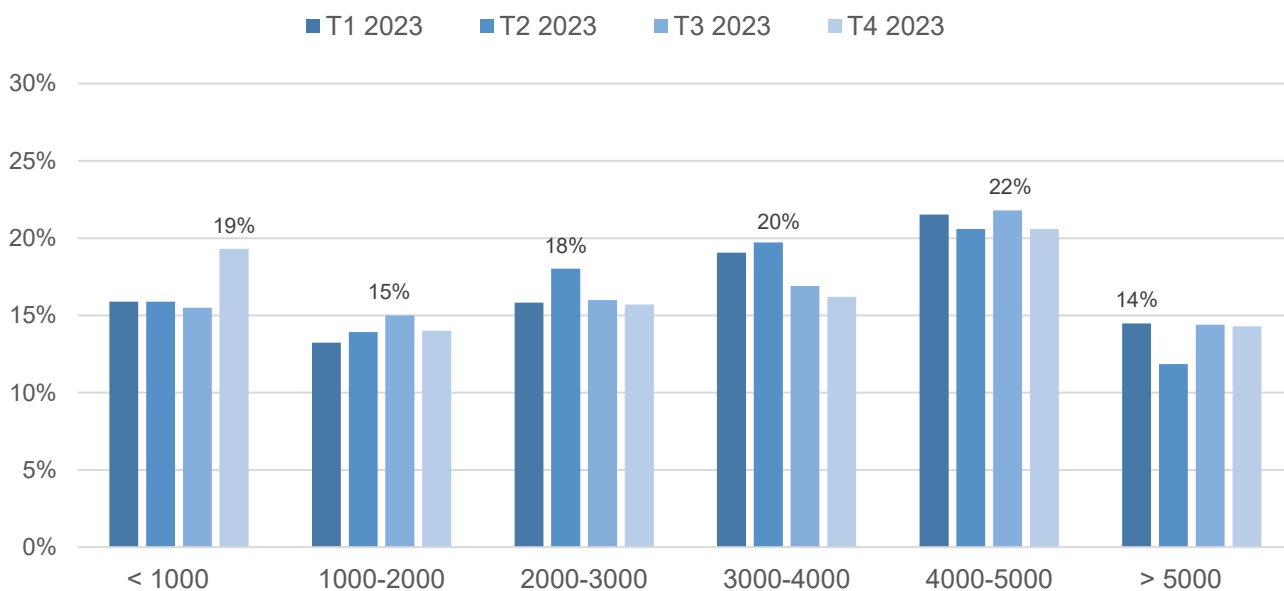
* Les cinq branches comptant le plus de personnes actives avec statut S sont mises en évidence avec une couleur plus foncée.

⁹ Sont présentées uniquement 30% des branches avec le nombre d'observations le plus élevé, e. i. avec plus de 20 observations par branche.

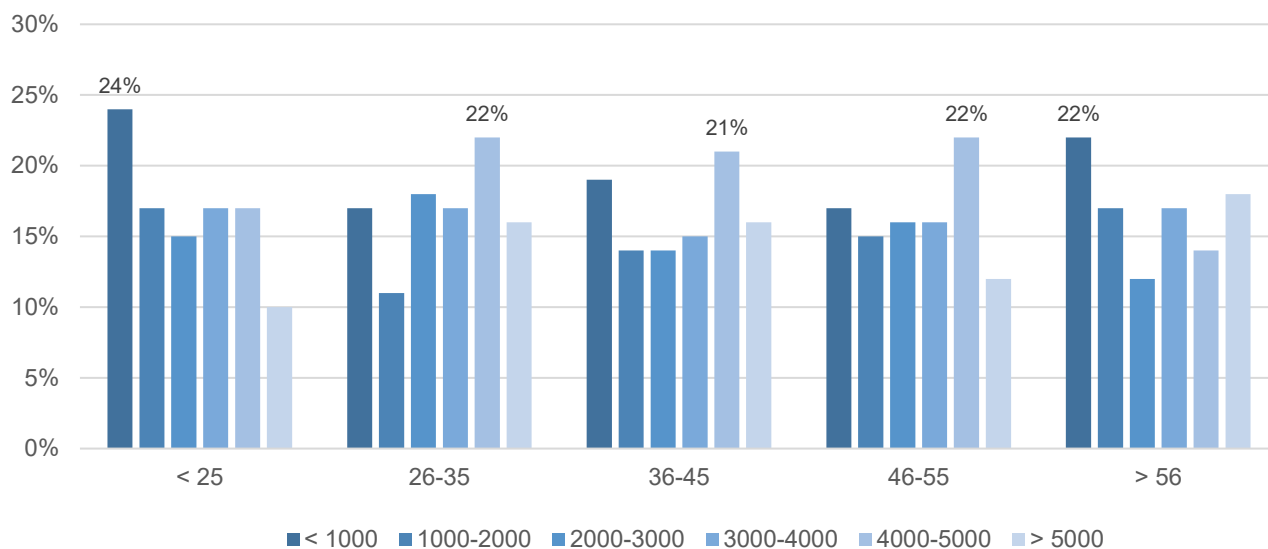
Graphique 5 : Variations dans la répartition du salaire mensuel selon contrat au 4^e trimestre 2023 par classes de revenu en points de pourcentage comparé au trimestre précédent (orange)



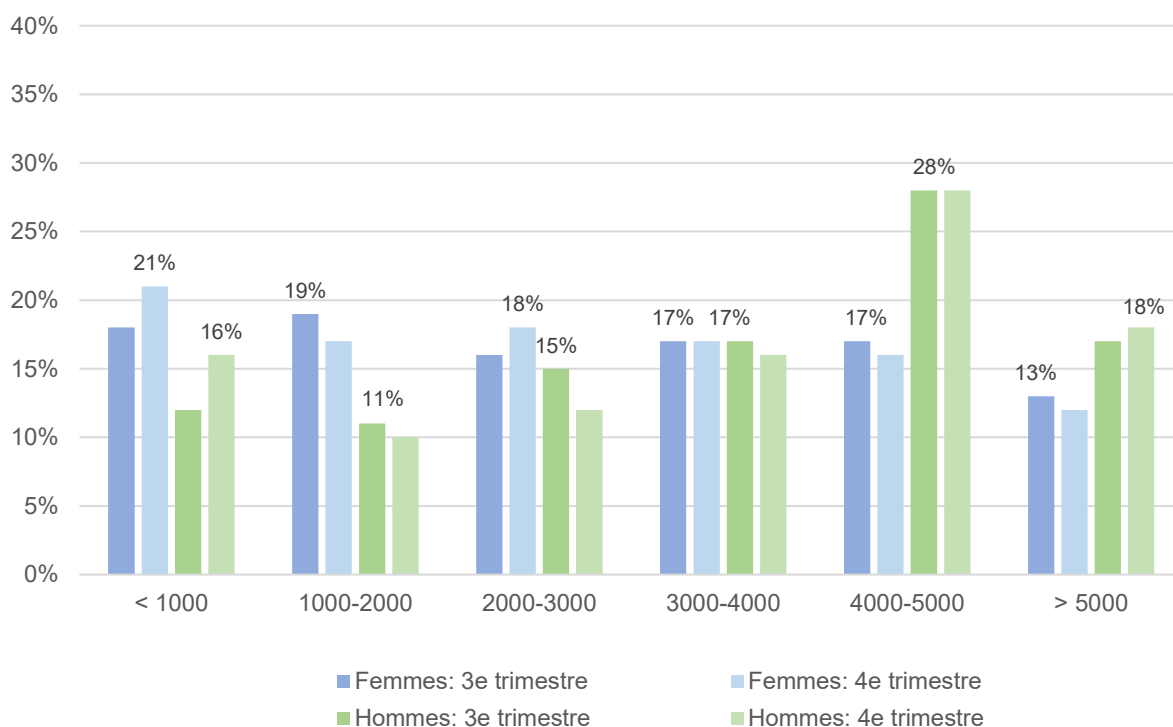
Graphique 6 : Comparaison de la répartition des personnes par niveau de salaire sur contrat selon les quatre trimestres de 2023



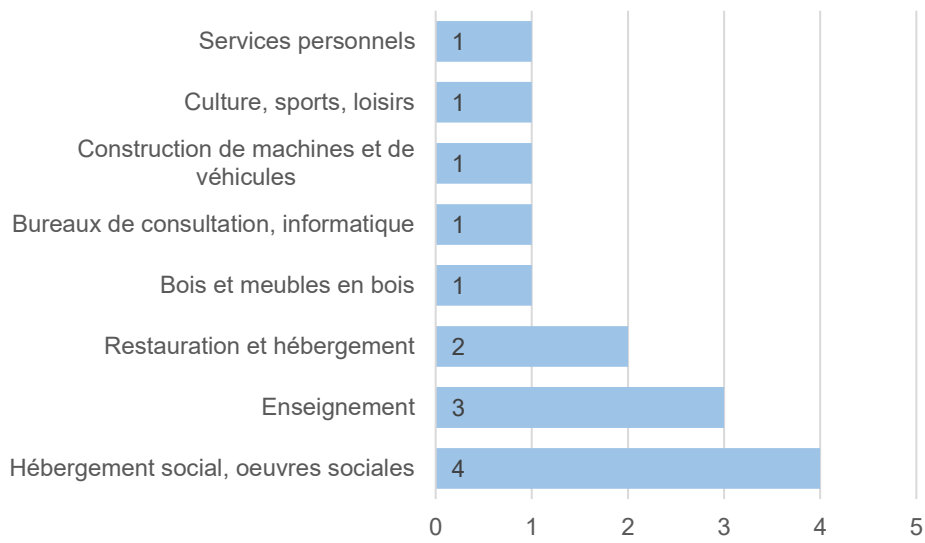
Graphique 7 : Répartition des classes d'âge selon les tranches de salaire sur contrat au 4^e trimestre 2023



Graphique 8 : Répartition des classes de revenu selon contrat et par sexe (3^e et 4^e trimestres 2023)



Graphique 9 : Les branches qui forment les personnes en apprentissage (données du 4^e trimestre 2023)



Impressum

Éditeur

Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'État aux migrations SEM
Quellenweg 6
3003 Berne

Auteurs

Personnel du Service de Statistique, SEM

Mode de citation

SEM (2023), « Evolution du taux d'occupation et du salaire des personnes au bénéfice du statut de protection S au 4^e trimestre 2023 », Berne

Renseignements

Information et communication
medien@sem.admin.ch

Texte original

Français

Mise en page / graphiques

SEM

Analyses

Secrétariat d'État aux migrations SEM
Service de Statistique

Droits d'auteur

SEM, Berne 2023

Reproduction autorisée à des fins non commerciales,
avec mention de la source